

BOURGOGNE VILLAGE

Ajustement du plan de circulation et de stationnement

Depuis le 22 février dernier, vous avez pu expérimenter de nouveaux aménagements dans votre quartier Bourgogne Village. Vous avez été nombreux à nous partager vos avis et remarques. Grâce à vos retours, nous avons décidé d'effectuer des premières modifications du plan de circulation et de stationnement afin de l'adapter à vos usages au quotidien.

Vous retrouverez ci-contre le nouveau plan intégrant les changements suivants :

Changements déjà effectués

Modification de la fonction de certaines places de stationnement

- Rue des Bouteilles : passage en stationnement payant classique
- Rue du Cloître Saint-Aignan, est : passage en stationnement payant classique
- Rue du Cloître Saint-Aignan, sud : passage en stationnement minute
- Rue Neuve Saint-Aignan, nord : passage en stationnement minute

Ajout de cinq places PMR

pour remplacer celles supprimées dans les rues devenues piétonnes et répondre au mieux aux demandes.

Ajout d'une trentaine de places de stationnement sur le parking Aristide-Briand

Changements mis en place à compter du 13 mai

Modification de sens de circulation pour plus de fluidité

- > Ouverture à la circulation de la rue Saint-Euverte vers la rue du Bourdon Blanc
- > Mise en double sens de la rue de l'Ételon entre la rue des Juifs et la rue Aignan Thomas-Desfriches

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée sur la voie publique durant cette période et nous vous remercions de votre compréhension.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

SAMEDI 24 MAI - 15h30

Atelier participatif de peinture et d'embellissement de la rue de Bourgogne

Rendez-vous devant le n°108, rue de Bourgogne

(la rue de Bourgogne sera fermée à la circulation, de 10h à 18h30)

SAMEDI 14 JUIN - 14H

Visite commentée d'une exposition patrimoniale sur le quartier, par Laurent Mazuy, expert du patrimoine architectural urbain et paysager à la Mairie d'Orléans.

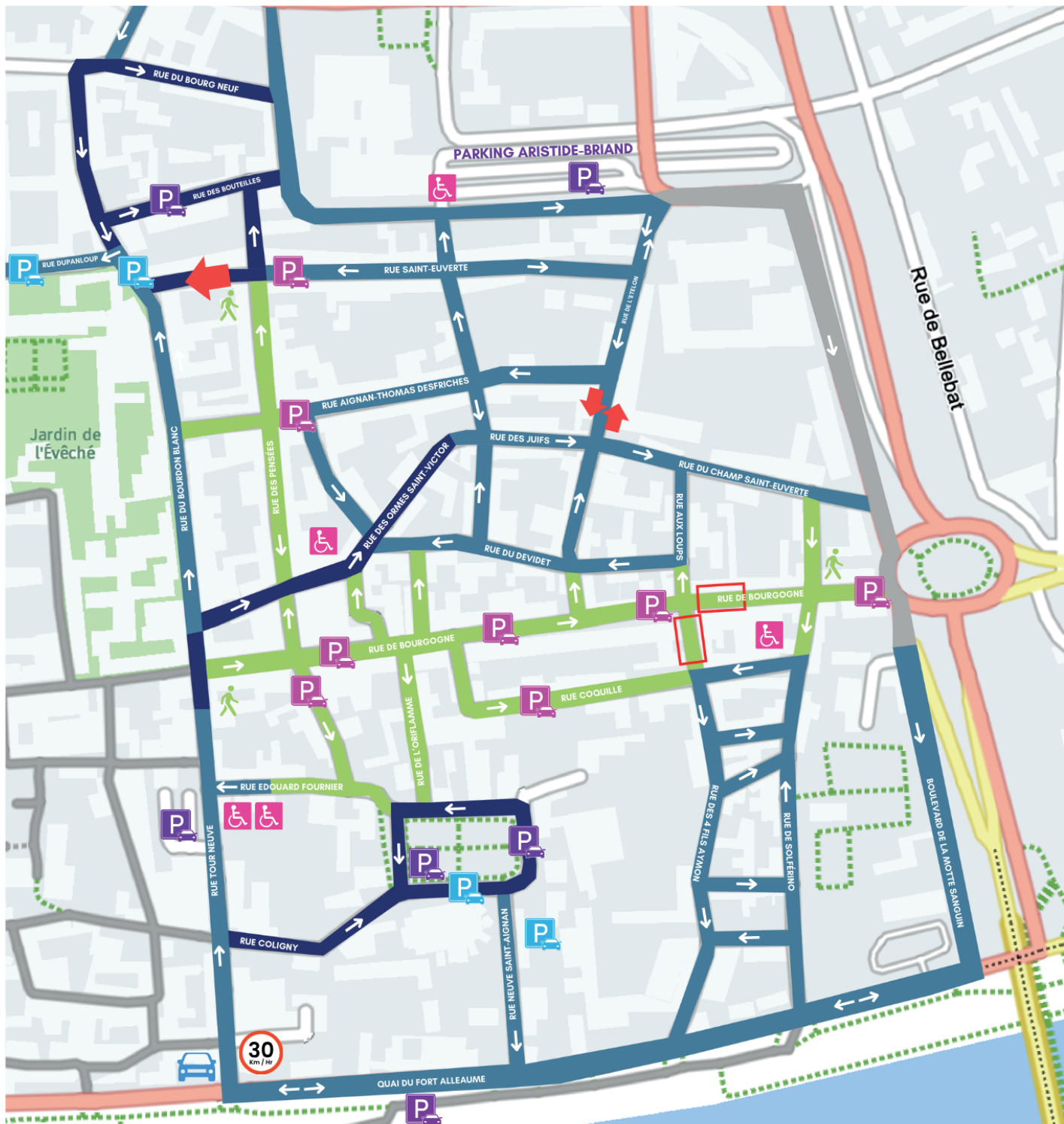
Rendez-vous devant le n°108, rue de Bourgogne

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

(la date vous sera communiquée ultérieurement)

Réunion publique (Salle Eiffel)

Échange autour du projet d'expérimentation



Nouveau sens de circulation



Contre-sens cyclable maintenu sur l'ensemble du quartier



Aire piétonne : circulation des ayants droit (particuliers avec macaron et professionnels autorisés)



Zone de rencontre : le piéton est prioritaire, la vitesse est limitée à 20km/h



Zone apaisée 30 km/h



Zone de travaux : interdit à toute circulation automobile



Espace d'arrêt de courte durée en aire piétonne dédié aux ayants droit (30 min pour les particuliers, 60 min pour les professionnels)



Stationnement minute



Stationnement payant classique



Création de stationnements PMR

DES QUESTIONS ?

Rendez-vous en **Mairie de proximité centre-ville**
 5 place de la République
 45000 Orléans
 Ou contactez-la sur mairie-centreville@ville-orleans.fr

+ d'infos

